



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23154360

DEPOSE AU GREFFE LE
23 NOV. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0401 240 104**

Nom

(en entier) : **LA FRATERNELLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue de Menin, 20 C13 - 7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Nomination - Démission

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2023, il a été décidé, à l'unanimité des voix, de nommer comme administrateur :

- Monsieur Gaëtan VANNESTE, domicilié rue de l'Aurore, 19 à 7700 Mouscron.

Son mandat sera non rémunéré.

Monsieur Guy Hovelaque ayant demandé d'être démis de son mandat de président de la coopérative, le conseil d'administration désigne à l'unanimité Monsieur Gaëtan Vanneste qui accepte de remplir cette charge.

Monsieur Guy Hovelaque reste administrateur.

De par les statuts, Monsieur Gaëtan Vanneste disposera du pouvoir de signature sur les comptes bancaires.

Gaëtan VANNESTE,
Président du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).